

I. PREAMBULE

La restauration scolaire ainsi que la garderie périscolaire sont des services proposés par la commune de Villy-le-Bouveret qui en délègue la gestion à l'association « Graines de Favis ».

Ce document donne les différentes informations afférentes à ces activités.

Il doit être lu et accepté par les parents chaque année ou à chaque nouvelle inscription.

II. L'ASSIETTE GOURMANDE



La cantine de Villy-le-Bouveret accueille les enfants scolarisés à l'école de Villy les lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire.

a. Horaires

La cantine est ouverte de 11H45 à 13H15.

Durant ces horaires, les accès à la cantine ainsi qu'à la cour de récréation sont réservés aux seuls enfants inscrits.

b. Menus

Les repas sont préparés et livrés par l'entreprise « Mille et un repas ».

Les menus sont préparés par un nutritionniste et affichés à l'école. Ils sont également disponibles sur le site de la mairie.

Si l'enfant est allergique ou intolérant à certains aliments, ceci doit être obligatoirement signalé sur la fiche sanitaire et faire l'objet d'un PAI.

Par ailleurs, il est strictement interdit aux encadrants de distribuer des médicaments. Par conséquent, en cas de maladie chronique ou de traitement, les parents devront fournir impérativement l'ordonnance et le traitement **en mains propres au personnel de la cantine**. Les médicaments donnés par les enfants ne seront pas acceptés. Aucun enfant ne sera autorisé à prendre seul des médicaments et ceux-ci seront gardés par le personnel jusqu'à ce que les parents le récupèrent.

c. Tarification

Le prix du repas pour l'année 2017-2018 reste fixé à 5,10 €.

Ce prix n'est qu'une participation au coût réel, l'autre partie est prise en charge par la commune.

Ce prix pourra être revu en cours d'année en fonction des frais de fonctionnement.

Pour les enfants suivant un PAI et qui amènent leur repas, le coût de participation aux frais de gestion est fixé à 1 € par repas.

d. Encadrement

La gestion de la cantine est assurée par un agent de la mairie.

Celui-ci sera assisté par du personnel pour le service et la surveillance des enfants.

III. GARDERIE

La garderie accueille les enfants scolarisés à l'école de Villy-le-Bouveret dans les locaux de la cantine.

a. Horaires

La Garderie est ouverte les lundis, mardis, jeudis et vendredis, le matin de 7h30 à 8h35 et l'après-midi de 16h25 à 18h30.

b. Tarification

Le tarif 2017-2018 reste fixé à 1,5 € par demi-heure de présence.

Toute demi-heure entamée sera facturée.

Ce tarif pourra être revu en cours d'année en fonction des frais de fonctionnement.

c. Encadrement

L'organisation et la gestion de la Garderie sont assurées par un agent de la mairie.

IV. CHARTE DE BONNE CONDUITE

Pour le bon fonctionnement des activités et la sécurité des enfants, il est indispensable de respecter les consignes des encadrants et de faire preuve de respect.

Pour cela, les parents **et** les enfants doivent lire et signer la « Charte de bonne conduite » lors de l'adhésion.

Tout manquement à ces règles conduira dans un premier temps à des avertissements oraux puis écrits.

Si le comportement de l'enfant ne change pas, il sera convoqué avec ses parents et des sanctions disciplinaires pourront être décidées pouvant aller jusqu'à une interdiction d'inscription temporaire ou définitive.

V. ADMISSION

Pour pouvoir inscrire un ou plusieurs enfants à l'un de ces services, les parents devront s'acquitter d'une inscription annuelle.

Pour cela, ils devront :

- ☞ remplir la fiche de renseignement famille,
- ☞ remplir une fiche sanitaire par enfant (Cerfa 10008),
- ☞ payer l'inscription de 10 € par famille et par service (soit 20 € pour les 2 services),
- ☞ lire et signer la charte de bonne conduite.

Tous ces documents sont accessibles sur le site de la Mairie de Villy-le-Bouveret et devront être renvoyés par courrier postal à :

**Graines de Favis
100, Chemin de l'école
74350 Villy-le-Bouveret**

En cas d'absence d'un de ces documents, Graines de Favis se réserve le droit de refuser l'inscription d'un enfant à l'un ou l'autre des services proposés.

VI. INSCRIPTION

L'inscription aux activités périscolaires ne sera effective que si le dossier d'admission complet et signé a été reçu par Graines de Favis (cf. §V).

Pour une **inscription régulière**, il faudra remplir et envoyer la fiche d'inscription hebdomadaire par courriel à l'adresse reservation.villy74350@yahoo.fr ou par courrier postal à « Graines de Favis, 100 Chemin de l'école, 74350 Villy le Bouveret ».

Cette fiche d'inscription est disponible sur le site internet de la mairie de Villy-le-Bouveret.

Pour les parents ayant une activité professionnelle selon un **planning irrégulier**, ils utiliseront également cette fiche d'inscription en joignant le planning mensuel précisant les jours de présence de l'enfant.

Pour une **inscription ponctuelle**, utiliser cette même fiche ou envoyer un mail à reservation.villy74350@yahoo.fr au plus tard la veille du jour de présence de l'enfant.

Sauf cas de force majeure (maladie, décès d'un proche), toute modification ou annulation d'une inscription sera acceptée uniquement par courriel à reservation.villy74350@yahoo.fr au plus tard la veille du jour de présence de l'enfant.

En cas de force majeure (maladie, décès d'un proche, retard) et uniquement dans ce cas, il sera possible de joindre le responsable au 06 66 12 12 32.

VII. FACTURATION

Une facturation globale (cantine et garderie) sera envoyée chaque début de mois pour la présence de votre (vos) enfant(s) le mois précédent.

Celle-ci est payable sous 10 jours par chèque à l'ordre de « Graines de Favis ».

En cas de non paiement, Graine de Favis se réserve le droit d'annuler l'adhésion et d'interdire l'inscription des enfants à une ou plusieurs activités de façon temporaire ou définitive.

En cas de difficulté de paiement, il serait souhaitable de contacter « Graines de Favis » afin de trouver des solutions.

VIII. SANTE ET ACCIDENTS

En cas d'incidents bénins, les premiers soins seront donnés par le personnel encadrant sans pour autant être autorisé à donner un quelconque traitement (sauf cas d'un PAI).

En cas de maladies ou d'incidents, sans appel des secours, les parents sont avertis de façon à reprendre l'enfant.

En cas d'accident, le personnel encadrant pourra faire immédiatement appel aux secours.



En fonction de la gravité apparente ou supposée, le responsable préviendra les parents immédiatement de façon à venir le prendre en charge rapidement. Il peut être également fait appel aux services de secours (le 15). Selon les informations, l'enfant peut être amené à l'hôpital le plus proche par les pompiers ou l'ambulance.

Une déclaration d'accident sera effectuée sans délai.

Une assurance couvre les enfants confiés dans le cadre des différentes activités. Elle intervient dans la mesure où les fautes sont du fait de la responsabilité des bâtiments ou de l'encadrement.

Il appartient donc aux parents de **justifier d'une assurance responsabilité civile**, le jour de l'inscription.

IX. CONTACTS

Les inscriptions à la cantine et à la garderie se feront par courriel à l'unique adresse mail : reservation.villy74350@yahoo.fr

Pour tout autre besoin (réclamation, questions diverses, suggestions, etc.), les parents peuvent contacter l'association « Graines de Favis » soit :

- par courriel à l'adresse grainesdefavis@orange.fr
- par courrier postal à l'adresse : Graines de Favis, 100, Chemin de l'école
74350 Villy-le-Bouveret